

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE  
EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Communauté Territoriale  
Sud Luberon

Séance du 13 février 2020

Date de convocation : 5 février 2020  
Date d'affichage : 5 février 2020

NOMBRE DE MEMBRES :  
Afférents au Conseil Communautaire : 41  
En exercice : 41  
Qui ont pris part à la délibération : 26  
Nombre de voix exprimé : 34

L'an deux mille vingt et le treize février,

À dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de cette Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Paul FABRE, Président,

**Présents** : Mmes & MM FABRE Paul, DE VILLEBONNE Alain, ALLEGRE Sandrine, AMOURDEDIEU - OLLIER Claudine, BARNOUIN Monique, BESTAGNO Michel, D'AMATO Jacqueline, DE SABRAN PONTEVES Géraud, DECUIGNIERES Jacques, DELAYE Jean-Claude, DERANQUE Roger, DUMONTIER Rose-Marie, FORTIN Jean-Claude, FRANC Daniel, GIRAUDON Josiane, JEAN Geneviève, NATTA Jacques, PEREZ Fernand, RICHAUD Joëlle, RIOU Jean-Yves, RISBOURG Grégory, ROBERT Jean-Louis, ROUZET Richard, RUFFINATTI Michel, SERRA Catherine, TCHOBDRÉNOVITCH Robert, **Présents sans droit de vote** : Mme MAUREL Eve, M. VACHER MOULIN Christian.

**Procurations de** : Mmes & MM ARAMAND Françoise donne procuration à DERANQUE Roger, AUBOIS Pierre donne procuration à TCHOBDRÉNOVITCH Robert, BRABANT Jean-Marc donne procuration à PEREZ Fernand, BRETE Romain donne procuration à FABRE Paul, COUTON Géraldine donne procuration à DUMONTIER Rose-Marie, FERETTI Alain donne procuration à D'AMATO Jacqueline, GENTY Guy donne procuration à FRANC Daniel, RAOUX Françoise donne procuration à DELAYE Jean-Claude.

**Absents et excusés** : DECKER Marie, GRELET Béatrice, LAROCHE Franck, LOVISOLY Jean-François, MOURET Karine, NEGREL Stéphanie, SABATER Nicole, VITALE Bernadette ;

Madame Monique BARNOUIN est nommée secrétaire de séance

OBJET DE LA DELIBERATION N°2020-004

Finances & Moyens Généraux

Budget annexe Parc d'Activités Le Revol 2019 - Approbation du compte de gestion

Rapporteur : Robert TCHOBDRÉNOVITCH

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 5211-1, L. 2121-31 et L. 1612-12 ;

Vu l'instruction budgétaire M14 applicable aux EPCI ;

Vu l'avis de la commission des finances en date du 28 janvier 2020 ;

Vu l'avis favorable du Bureau en date du 30 janvier 2020 ;

Considérant qu'en application des dispositions des articles L. 5211-1, L. 1612-12 et L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le compte de gestion du comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1<sup>er</sup> juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte,

Considérant que le compte de gestion provisoire a été produit par la trésorerie de Pertuis et que celui-ci présente des résultats concordants avec ceux présents au sein de la comptabilité de l'ordonnateur,

Considérant les résultats de l'exercice 2019 présentés par le comptable public, figurant dans le compte de gestion joint et dont Monsieur le rapporteur donne lecture :

|  |                     |
|--|---------------------|
| Recettes de fonctionnement 2019                | 60 341,20 €         |
| Dépenses de fonctionnement 2019                | 8 564,06 €          |
| Résultat de fonctionnement 2019                | 51 777,14 €         |
| Résultat reporté de 2018                       | 163 383,32 €        |
| <b>Résultat de clôture fonctionnement 2019</b> | <b>215 160,46 €</b> |
| Recettes d'investissement 2019                 | 8 564,06 €          |
| Dépenses d'investissement 2019                 | - €                 |
| Résultat d'investissement 2019                 | 8 564,06 €          |
| Résultat reporté de 2018                       | 26 322,41 €         |
| <b>Résultat de clôture investissement 2019</b> | <b>34 886,47 €</b>  |

Après avoir rappelé que le budget annexe du Parc d'Activités le Revol est un budget assujetti à TVA, avec une comptabilité de gestion des stocks,

Monsieur le rapporteur propose au conseil communautaire :

- De constater que le compte de gestion 2019 du budget annexe n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,
- D'approuver et voter le compte de gestion 2019 du budget annexe.

Oui l'exposé de Monsieur le rapporteur et en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **De constater** que le compte de gestion 2019 du budget annexe n'appelle aucune observation ni réserve de la part de l'assemblée délibérante,
- **D'approuver** et voter le compte de gestion 2019 du budget annexe.

Ainsi fait et délibéré, les jours mois et an susdits.

Par : 34 voix POUR

Unanimité des suffrages exprimés

Paul FABRE  
Président

